

PROCES - VERBAL 7/2009

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERDREDI 9 DECEMBRE 2009 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 4 novembre 2009	2
• Communications du Bureau	2 - 5
• Communications de la Municipalité	5
• Ordre du jour :	6
- ASSERMENTATION d'un nouveau Conseiller communal	6 - 7
- Pétition des enseignants de l'établissement scolaire de Pully – Demande de Moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully	7 - 15
- Préavis 18/2009 Budget	15 - 21
- Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Claude Domenjoz	21 - 23
- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	
- Madame Lydia MASMEJAN Interpellation : Comment la Municipalité compte-t-elle faire participer la Commune à la mise en œuvre de l'accueil para- scolaire des enfants ?	24 – 25
- DIVERS	
- Monsieur Gérald CUCHE Apéritif USLP Camp pour les skieurs et snowboardeurs	26

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 70 présents, rejoints par 13 retardataires. Le quorum est donc atteint, nous pouvons donc valablement délibérer, selon l'article 59 du règlement du Conseil communal. La Présidente ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 61 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour nos travaux, qu'il nous accorde à tous un esprit d'écoute, le respect mutuel et de sagesse afin que nous prenions les bonnes décisions, contribuant à l'avenir de notre commune.

Les 15 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès de la Présidente ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Claire-Lise TILLE, Valérie ANNEN, Maire-Jocelyne MICHEL, Marianne PETTAVEL, Nelly GENILLARD RAPIN, Maricica BIAYI, Muriel VEZ, MM. Philippe WEBER, Alessandro ICHINO, Lanfranco GAZZOLA, Pierre-Laurent ROCHAT, Miguel GONZALEZ, Christian POLIN, Alexandre EMCH, Marc EHRlich, Jean-Marc PASCHE.

Les Conseillers suivants se sont annoncés avec un petit peu de retard. Il s'agit de M. Jean-Blaise PASCHOUD et M. Jean-Marc CHEVALLAZ.

Invités :

Comme je ne vois pas d'ici, je les salue et leurs souhaite une bonne soirée.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député. ; M. Philippe MODOUX, député.

La Présidente salue les représentants de la presse présents ce soir, Monsieur DETRAZ pour le 24 HEURES et Monsieur Gilbert RIME pour le Régional. Elle les remercie de transcrire nos débats avec fidélité et en toute indépendance.

La Présidente informe le Conseil que le procès-verbal du 4 novembre 2009 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance.

La Présidente demande si des rectifications sont demandées et si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas.

La Présidente passe au vote de l'approbation du procès-verbal du 4 novembre 2009.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La Présidente :

Nous avons reçu de Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT, Président de la SCHP un document qu'il a également fait distribuer sur vos tables ce soir. Il s'intitule : Présentation de la SCHP, soit la Société Coopérative d'Habitation de Pully. Ce document est, à mon

avis, fort intéressant et digne de votre attention.

Nous avons informé le 30 novembre par courrier la Municipalité, et profitons de l'occasion pour vous annoncer également, qu'à l'heure actuelle nous avons déjà répertorié 10 points pour l'ordre du jour du premier conseil 2010, sans tenir compte d'éventuels préavis de la Municipalité.

Vous avez reçu par courriel des schémas concernant le développement des initiatives (interpellation, postulat, motion). Ces schémas proviennent du SCRI. Deux conseillers m'ayant fait remarquer que certains points ne correspondent pas exactement au développement décrit dans notre règlement communal, j'ai demandé un avis de droit au Sécrici et nous aurons certainement la réponse prochainement. Je vous propose donc d'attendre notre première séance de 2010 pour être parfaitement au clair sur ce point.

En ce qui concerne le schéma établi par mes soins sur les articles de notre règlement concernant les pétitions, il y a lieu de faire une petite modification. Je vous enverrai donc le schéma rectifié dans le courant de l'hiver.

Je constate avec plaisir que certains conseillers sont très attentifs aux différents documents qu'ils reçoivent, c'est encourageant.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Conseil communal a été représenté par sa Présidente :

- 19 novembre 2009 Au repas de soutien de l'Entraide Seniors Pulliérans.
- 24 novembre 2009 A la présentation du budget, séance organisée par la Municipalité.
- 26 novembre 2009 A la conférence du Madame Rosette Polietti, organisée par l'Union Pulliérane.
- 29 novembre 2009 Au concert du Chœur du Carillon de Pully, organisé à l'église Saint-Maurice.
- 5 décembre 2009 A la soirée annuelle de la section de Pully de la Fédération suisse de Gymnastique et de l'Ondine.

1.1.2. CORRESPONDANCE

Nous avons reçu le 21 novembre 2009 la démission au 31 décembre 2009 de notre collègue de l'Union Pulliérane, Monsieur Michel DEMENGA. Voici la teneur de sa lettre : *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil et de la Municipalité. Je vous informe de ma démission du Conseil pour la date du 31 décembre prochain. Plus de cinq législatures au service de notre commune, c'est pas mal et diablement intéressant... mais choix pas toujours évident : un élu doit se fixer des priorités. Actuellement, privilège de la retraite, des absences plus fréquentes et parfois*

prolongées font que je ne suis plus toujours en phase avec l'actualité pulliérane. Il est temps de laisser ma place à plus disponible et plus jeune, afin de continuer ce que j'ai essayé de faire durant toutes ces années : travailler avec les Municipalités successives et différents services de manière constructive. Je vous remercie de votre attention. Monsieur Michel DEMENGA a été élu membre du Conseil communal lors des élections de l'automne 1985. Il a donc siégé au sein de l'Union Pulliérane durant 24 ans. Il a participé à plus de trente commissions ad hoc et en présida une douzaine. Il a été membre de la Commission communale de recours en matière d'informatique de 1994 à 1997. Il est membre de la Commission permanente d'urbanisme depuis 1994. Michel DEMENGA a toujours participé avec grand intérêt aux débats de notre Conseil. Il est intervenu souvent, entre autres, dans les domaines de protection de l'environnement et des énergies renouvelables. Sa retraite sera très active car Michel est passionné d'alpinisme, il est membre d'honneur du Club alpin suisse. Il est passionné de voile également. Une partie de son temps libre est d'ailleurs consacré à des jeunes en difficultés, qu'il accompagne lors de croisière en mer. C'est également un excellent joueur de banjo au sein d'un orchestre de jazz. Nous prenons congé avec regret et tristesse ce soir d'un des « Sages » du Conseil. Qu'il soit vivement remercié pour son grand et long engagement envers notre Commune et souhaitons-lui une excellente, dynamique et longue retraite.

Michel étant présent ce soir, je vous propose de l'applaudir.

Le Conseil applaudit Monsieur Michel Demenga.

J'ai reçu le 27 novembre une lettre de Monsieur Léopold CORDEY donc voici la teneur : *Madame la Présidente. Après avoir été régulièrement élu au Conseil communal, celui-ci m'a nommé à la Commission permanente des finances en qualité de membre et, cette dernière, selon une répartition des charges du Conseil, m'a fait l'honneur de me porter à sa présidence. J'apprécie beaucoup la mission ainsi que la commission dont l'engagement des membres est remarquable et sans défaut. Je n'ai toutefois pas caché que je n'entendais pas aller au-delà d'un certain terme. En effet, je pensais et je pense toujours que cette nomination au niveau de la commission déjà, doit intéresser un membre de mon parti qui ait une ambition et un avenir politique. J'admets par là que j'ai fait mon temps dans la mesure de mes moyens et que j'entends passer la main. Ces raisons me poussent donc à vous adresser ma démission de membre de la Commission des finances pour le meilleur terme en permettant à mon parti de trouver un remplaçant et faire une proposition au Conseil communal lors de la prochaine séance agendée au 3 mars prochain. Je vous remercie de votre bienveillante attention et souligne encore ici tout le plaisir que j'ai eu à présider la Commission permanente des finances de notre Conseil communal. Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments respectueux.* Je remercie Monsieur Léopold CORDEY d'avoir averti le Bureau du Conseil à l'avance de sa décision et salue son engagement comme Président de la Commission des finances durant 3 ans et demi. Nous aurons donc à élire un nouveau membre à la Commission des finances et devons prévoir également l'élection éventuelle d'un membre suppléant, lors de la première séance de 2010.

Démission de Monsieur Guy FREIBURGHAUS. Nous avons reçu une lettre en date du 8 décembre en voici la teneur : *Madame la Présidente. Ce n'est pas sans regret que je vous informe, par la présente, que je démissionne avec effet immédiat de ma fonction de Conseiller communal. Mon activité professionnelle m'oblige à changer de domicile, je ne peux donc plus siéger au Conseil communal. Les deux années passées au Conseil*

communal m'ont permis de coopérer au travail d'un législatif communal, ceci après avoir passé plusieurs années au sein de l'administration communale, donc avec l'exécutif. J'ai eu beaucoup de plaisir à participer aux commissions ad hoc. Séances toujours instructives, qui permettent de connaître, d'apprécier tous les collègues avec lesquels nous n'avons pas souvent l'occasion d'échanger quelques paroles en dehors des séances du Conseil communal. En vous souhaitant une excellente fin de mandat, je vous prie, Madame la Présidente, de recevoir l'assurance de mes sentiments les meilleurs. Monsieur Guy FREIBURGHAUS est entré au Conseil communal le 5 décembre 2007, en remplacement de Madame Catherine LAMMERS, démissionnaire. Il a donc siégé durant 2 ans dans les rangs de l'Union Pulliérane. Il a participé à 5 commissions ad hoc. Il était membre de la Commission communale de recours en matière d'impôts. Monsieur Guy FREIBURGHAUS discret lors de nos séances marquait un vif intérêt au sein de son groupe sur la bonne marche des affaires de la commune. Nous regrettons son départ prématuré et le remercions pour son engagement envers Pully. Nous lui souhaitons plein succès pour son avenir.

2. INTERPELLATION

La Présidente a reçu le 7 décembre, par courriel, le texte d'une interpellation de Madame Lydia MASMEJAN intitulée : « Comment la Municipalité compte-t-elle faire participer la commune à la mise en œuvre de l'accueil parascolaire des enfants ? ». Conformément à notre règlement, cette interpellation sera traitée au point 5 de notre ordre du jour dans « Propositions individuelles », en 1^{er} objet.

3. VOTATIONS FEDERALE ET CANTONALE DU 29 NOVEMBRE 2009

La Présidente adresse tout d'abord toute la reconnaissance du Conseil communal à Monsieur Stéphane CHEVALIER et à l'office de la population pour leur important et excellent travail préparatoire. Tous nos remerciements vont également à notre secrétaire Jacqueline VALLOTTON pour la parfaite organisation du dépouillement. Un grand « Bravo » Jacqueline et merci pour ta bonne humeur communicative.

Résultats voir annexe 1.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, sur vos tables nous avons une série de communications ; d'abord les objets traités par la Municipalité de mi-septembre à mi-octobre, ensuite la réponse à l'interpellation du 4 novembre 2009 de Monsieur le Conseiller communal Claude DOMENJOZ relative à la consommation d'énergie de l'éclairage public. C'est un point qui est agendé au point 4 de notre ordre du jour, donc il sera commenté à ce moment-là. Et puis deux communications sur le bouclage des comptes, d'abord à l'avenue de Lavaux, renouvellement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection partielle de la chaussée – Réaménagement du carrefour Lavaux – Samson Reymondin. C'est les deux préavis de 2005 et de 2007. Et puis le bouclage de Villardiez, préavis de 2007 également. Et une communication importante qui jouxte la

discussion du budget, c'est le plan d'investissement 2009 – 2013. Sachez pour votre information que la Commission des finances en a abondamment traité et que éventuellement son Président pourra répondre à d'éventuelles questions.

La Présidente rappelle que si les Conseillères ou Conseillers communaux ont des remarques sur les communications écrites ou verbales de la Municipalité, ils pourront intervenir au point 6 « Divers » de l'ordre du jour si, du moins, ils sont arrivés à lire les communications placées sur les tables ce soir en cours de séance.

5. ORDRE DU JOUR

La Présidente rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par le règlement du Conseil communal. L'interpellation de Madame Lydia MASMEJAN sera traitée au point 5 « propositions individuelles » en premier objet.

La Présidente demande si une Conseillère ou un Conseiller a une modification à cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe à l'ordre du jour.

1. **Assermentation** d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Jean-Paul CHAPUIS, libéral, en remplacement de Madame Cornelia GABRIS, démissionnaire
2. **Pétition des enseignants de l'établissement scolaire de Pully – Demande de Moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully**

Commission des pétitions

3. **Préavis 18/2009 Budget année 2010**

Commission des finances

4. **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Claude DOMENJOZ sur l'éclairage public et le coût de l'énergie électrique**

5. **Propositions individuelles**

6. **Divers**

- 5.1. **ASSERMENTATION** d'un nouveau Conseiller communal Monsieur Jean-Paul CHAPUIS du parti libéral en remplacement de Madame Cornelia GABRIS, démissionnaire

La Présidente rappelle que, selon l'article 9, du règlement du Conseil communal à l'alinéa

1, « *les membres du Conseil et de la Municipalité, absents le jour de l'installation, sont assermentés devant le Conseil par le Président de ce Corps, qui en informe le Préfet. Il en est de même pour les membres du Conseil ou de la Municipalité qui sont élus après le renouvellement intégral* ». La Présidente procède à l'assermentation de Monsieur Jean-Paul CHAPUIS, libéral, en remplacement de Madame Cornelia GABRIS, démissionnaire. L'huissier accompagne le nouveau membre du Conseil devant l'Assemblée. Après lecture du texte officiel par la Présidente et à l'appel de son nom, il prête serment. Il est alors félicité par la Présidente qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

5.2. Pétition des enseignants de l'établissement scolaire de Pully – Demande de Moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully

La Présidente invite la présidente de la Commission des pétitions, Madame Valérie BORY BEAUD, à venir lire les conclusions de son rapport agrémentées des commentaires succincts qu'elle jugera nécessaires de nous apporter (voir archives).

Madame Valérie BORY BEAUD :

Je vous fais un bref rapport pour ceux qui ne l'auraient pas lu, mais je pense que tout le monde l'a lu. Le plus bref possible, ainsi qu'un résumé de l'errata que vous avez reçu le 5 décembre.

L'objet traité par la commission était la pétition « Demande de Moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully et projet de construction d'une installation de téléphonie mobile pour le compte de Swisscom et Sunrise SA, chemin du Liaudoz 45 à 61, Pully ». La direction de l'Urbanisme a d'abord opposé un refus de consulter le dossier de mise à l'enquête le 6 novembre, heureusement nous avons quand même pu le consulter. Un mail de la Municipalité du lundi 9 novembre autorisait finalement la commission à consulter ledit dossier. La Commission des pétitions du Conseil communal de Pully s'est réunie en date du mardi 10 novembre 2009 en présence de Mesdames et Messieurs, BORY BEAUD, POLIN, BIAYI, DUTRUIT, GALLAY, LAPEYRE, RUSCONI, MOSER, membres et Mesdames et Messieurs PANIZZON GUIBAN, AGUET, THILO, CHEVALLEY, suppléants. La commission a d'abord entendu les représentants des pétitionnaires Madame Rachel Clemente THEVOZ, enseignante et Monsieur Pierre HALTER, géobiologiste. La commission a ensuite entendu Monsieur Gil REICHEN, Municipal, Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement accompagné Messieurs Daucourt et Beyeler, chef de service et chef de service adjoint. Lors de cette audition, s'agissant des oppositions, il est déclaré à la commission 16 oppositions, dont deux collectives comportant respectivement 133 et 6 signatures. Je reviendrai sur ce point à la fin de mon résumé. Délibération de la commission : ayant entendu les parties, la majorité des commissaires constatent que le cadre légal est respecté et que les normes en vigueur offrent suffisamment de garanties. Un membre estime au contraire que la commune doit donner un signal politique visionnaire en allant dans le sens des préoccupations manifestées par les pétitionnaires et par un nombre croissant de personnes. La commission a voté sur l'alternative suivante : 1. Le classement de la pétition ou 2. Sa transmission à la Municipalité en lui recommandant un moratoire pour toute construction d'antenne sur les terrains appartenant à la commune. 8 membres votent pour le classement pur et simple de la

pétition et un membre vote pour sa transmission à la Municipalité.

J'en reviens maintenant au résumé de l'errata que vous avez reçu le 5 décembre. La commission a été induite en erreur à deux reprises quand au nombre d'oppositions dans la mise à l'enquête sur l'antenne de téléphonie mobile. Une première fois le 10 novembre 2009, lors de l'audition par la Commission de pétitions, comme je viens de le mentionner le nombre de signatures qui a été indiqué à ce moment-là était erroné. Une deuxième fois, le 11 novembre, par mail du département de l'Urbanisme où les mêmes chiffres sont confirmés. Or, ces chiffres sont erronés. Début décembre, suite à une nouvelle demande du nombre d'oppositions au département de l'urbanisme, par une Conseillère communale, un mail du 4 décembre à la Présidente de la commission donne enfin des informations correctes. **« Nous avons bien enregistré seize oppositions, dont deux collectives, lors de l'enquête publique de ce dossier. S'agissant du nombre de signatures apposées sur les oppositions collectives, après vérification minutieuse, les deux oppositions collectives comportent en réalité 130 listes totalisant 934 signatures collectives »**. Il a donc été « confondu » nombre de listes et nombre de signatures. En conséquence, dans un premier temps j'avais demandé aux commissions de corriger dur rapport de la commission 16 oppositions dont deux collectives, comportant 130 listes totalisant 934 signatures.

La Présidente demande au Bureau de bien vouloir faire silence.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Olivier BURNET demande la parole :

20 secondes pour vous rappeler l'adage, à vaincre sans péril on triomphe sans gloire. Les conclusions du rapport ne pouvaient être différentes pour des questions juridiques évidentes. Permettez-moi d'éprouver, n'est en moins, une légitime autosatisfaction, puisque je m'étais exprimé dans le même sens que le rapport, sans succès il est vrai, lors de la dernière séance.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

La multiplication des antennes inquiète beaucoup de monde chez nous, comme ailleurs. Dans les localités ce n'est pas tellement une meilleure couverture pour la téléphonie simple que recherchent les opérateurs en installant de nouvelles antennes, mais plutôt à l'adaptation de nouvelles technologies et le gonflement des données transmises ; comme par exemple l'image, le son et la musique, etc. Les émissions de ces antennes se cumulent avec d'autres sources, telles que les réseaux « wifi » et autres. Les effets de ce qu'on appelle les électro-smoke qui font l'objet de nombreuses études qui n'ont conduit jusqu'ici à aucun résultat convaincant. Ni dans le sens d'une démonstration de l'existence d'effets nocifs, ni dans le sens contraire, celui d'une totale absence d'effets. Et pourtant de nombreuses personnes vivant à proximité de ces antennes éprouvent des malaises. L'histoire des séances et des techniques est riche en exemple de produits, procédés ou technologies considérés comme initialement sûrs et qui se sont révélés dangereux par la suite. L'exemple le plus cité est l'amiante, mais il y en a bien d'autres. Dans les cas où des limites de tolérance auraient été fixées, ces limites ont pratiquement toujours été rendues plus sévères au cours des années. Le principe de précaution veut qu'en cas de doute sur les effets d'une technologie, on adopte une attitude réservée sans attendre que les données soient exhaustives concernant l'innocuité de ces technologies. Je sais parfaitement que les Municipalités n'ont guère de moyens, dans des moyens très limités, d'intervenir en cas d'implantation d'antennes sur des terrains privés, mais ici le terrain

appartient à la commune et la Municipalité est compétente pour accorder ou non l'autorisation d'installer. Echichens, par exemple, a exigé et obtenu le démontage d'une antenne sur ses terrains. Dans ce genre de situation il nous paraît souhaitable que les communes adoptent une attitude restrictive, ne fût-ce que pour inciter les opérateurs à développer et prendre en charge les mesures de protection. Au nom des Verts je vous invite à soutenir la pétition et la transmettre à la Municipalité.

Madame Vérena KUONEN demande la parole :

Suite au rapport initial, ainsi qu'au rapport complémentaire concernant la pétition « demande de Moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully » l'Union Pulliérane a pris la décision suivante : Lors de sa séance du 10 novembre 2009 la Commission des pétitions a auditionné des pétitionnaires, ainsi que Monsieur Gil REICHEN, Municipal, Monsieur DAUCOURT et Monsieur BAYLER collaborateurs de Monsieur REICHEN. Différentes questions leurs ont été posées dont celle du nombre d'oppositions à la mise à l'enquête du projet d'enquête de téléphonie mobile. La réponse était « 16 oppositions, dont deux collectives comportant, respectivement 133 et 6 signatures ». Par la suite il s'est avéré que ces chiffres n'étaient pas corrects et que la réalité est la suivante : Les deux oppositions collectives comportent 130 listes, totalisant 934 signatures. La Commission des pétitions a donc pris une décision sur une fausse information, par conséquent le vote de la commission est irrecevable et il y a un vice de forme. Au vu de ce qui précède, l'Union Pulliérane demande au Conseil communal de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

Madame Monique BOLOGNINI demande la parole :

Mon intervention, je la ferai à titre personnel. En préambule, je voudrais dire que je regrette la décision de la Commission des pétitions qui donc s'est prononcée, comme l'a dit Madame KUONEN, sur la base de statistiques erronées à propos du nombre d'oppositions au projet. De mon point de vue l'erratum, transmis a posteriori, pose un problème de vice de forme – je confirme ce que vous relevez – suite à la découverte de l'erreur contenue dans le rapport de la commission. J'avais personnellement demandé que les membres de la commission puissent se déterminer une nouvelle fois, après avoir pris connaissance des données exactes. Il ne s'agit pas d'une erreur négligeable, comme on l'a souligné, donc 133 oppositions contre en réalité 934. Ma proposition qui était adressée à la Présidente du Conseil est restée sans réponse, ce que je regrette. Peut-on se contenter de corriger le rapport comme proposé en mentionnant que cependant que la commission a été induite en erreur ? Et c'est ce qui figure dans le rapport. Deuxième point, les pétitionnaires 159 enseignants de Pully, inquiets de l'effet potentiellement nuisible d'une antenne aménagée à proximité de places de jeux, ont souhaité un moratoire sur la construction de nouvelles antennes à Pully. S'il est vrai que le moratoire ne peut pas avoir d'effet rétroactif, en revanche, rien n'empêche la commune de se prononcer et de refuser l'implantation d'une telle installation sur un terrain qui lui appartient, tenant compte d'un nombre très élevé de citoyens riverains qui ont manifesté une opposition. Et à ce propos je voudrais citer que dans un contexte similaire, le 2 octobre dernier, la Municipalité de Monteux s'est opposée à la construction d'une antenne projetée sur le territoire cantonal – c'est une antenne similaire qui mesurait 25 mètres également –. Troisièmement, si on se réfère au schéma qui nous a été transmis par notre Présidente – je viens d'apprendre que ce schéma avait peut-être une erreur – mais si on se réfère à ce schéma à propos de la marche à suivre pour l'examen d'une pétition, dans le cas précis on observe que la pétition a été transmise au Bureau du Conseil pour validation. A ce stade, si la pétition n'avait pas été considérée comme relevant de la compétence communale elle aurait pu

être transmise à l'autorité cantonale ou fédérale. De facto, elle a été considérée comme un objet de compétence communale et transmise au Conseil. Lors de notre dernière séance nous avons décidé de renvoyer la pétition à une commission ad hoc qui l'a examinée. La commission a décidé – comme vous l'avez appris – par 8 voix contre une de refuser de prendre en considération la pétition. En conclusion, par respect pour les pétitionnaires, cette pétition mérite d'être étudiée plus sérieusement. Le rapport consacre 6 lignes à la discussion. Un tel objet complexe et controversé nécessite à l'évidence une analyse plus approfondie. Dans son rapport la Municipalité a la possibilité de prendre position en justifiant le choix de l'octroi d'autorisation. C'est aussi une occasion de se déterminer quant à la politique de planification à adopter par rapport aux sollicitations futures dont elle sera l'objet. C'est dans cette perspective que les pétitionnaires ont souhaité un moratoire, moratoire qui se définit comme une suspension provisoire d'une décision en cas de doute sur l'ensemble de ses conséquences. Le classement pur et simple de la pétition signifie clairement que l'autorité de Pully n'est pas sensible à une préoccupation qui concerne un grand nombre d'habitants, plus précisément 8 % des électeurs, si on se réfère au nombre d'opposants.

Monsieur Antonin CHEVALLEY demande la parole :

Premièrement il me semble qu'avant de demander la discussion nous devons voter sur l'entrée en matière. Est-ce que c'est exact ?

La Présidente prie Monsieur Antonin CHEVALLEY de se lever et de répéter sa question.

Monsieur Antonin CHEVALLEY : Avant de prendre la discussion sur le fond, nous devons voter sur l'entrée en matière.

La Présidente : Ecoutez, pour une pétition, que je sache, il n'y a pas d'entrée en matière.

Monsieur Antonin CHEVALLEY : Très bien. Le groupe des Verts, en dépit de l'avis de la Commission des pétitions se prononce en faveur du renvoi à la Municipalité, indépendamment de la forme de la pétition. Nous estimons qu'il faut faire preuve de plus de prudence à l'égard des antennes de téléphonie. De plus cette pétition émane de citoyens pulliérans qui se sentent préoccupés en matière de santé publique. D'autre part, l'implantation de ces antennes, comme vous avez pu le remarquer, soulève de vives oppositions. Je pense donc qu'il est de notre devoir en temps qu'élus de faire preuve de plus de considération à l'égard des préoccupations de nos citoyens. C'est pourquoi nous nous prononçons en faveur du renvoi à la Municipalité, avec le vœu qu'à l'avenir la Municipalité face preuve de moins d'empressement à mettre à disposition les terrains communaux.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Ce n'est pas le nombre de signatures récoltées par cette pétition qui me convaincra de la pertinence de celle-ci, bien que je sois pas entièrement persuadé de l'innocence de l'erreur de décompte commise par le dicastère chargé de cette opération ; mais cela, à mon avis, ne change rien à la nécessité de s'opposer à cette demande. Il y a déjà, bien longtemps que le nombre de signatures, qu'elles soient cent ou mille, ne m'impressionne plus car je connais la valeur qui peut leur être affectée et qui dépend plus de la pugnacité des initiants que de la conviction des signataires dont le plupart n'ont été motivés que par la gêne d'un refus. Comme l'a si brillamment évoqué notre collègue Olivier Burnet cette pétition est issue de la crainte du progrès sans lequel nous serions restés à l'âge des

cavernes et dans la chasse aux ondes électromagnétiques. Que dire de l'usage des fours à micro-ondes, des IRM médicaux si précieux dans la détection de nombre d'affections, la recherche d'explosifs terroristes dans les aéroports et surtout le remplacement des examens radiologiques utilisant des sources radio actives par des contrôles ultrasoniques ? Quand les milieux enseignants se penchent avec autant de sollicitude sur le sort de nos chères têtes blondes, je leur conseillerais de manifester autant d'empressement pour la répression de la drogue qui prolifère dans nos écoles. L'utilisation des téléphones portables est conditionnée par la couverture totale du réseau à l'aide d'antennes. Et quelle est la mère de famille qui ne se sent pas rassurée par le fait que son enfant dispose d'un de ces appareils qui lui permet de l'appeler au secours en cas de besoin ? Que cela nous plaise ou non le téléphone mobile fait partie de notre vie courante avec ses avantages et ses inconvénients et je gage que la quasi-totalité des signataires possèdent un de ces appareils dans leur poche, aussi en vertu de la vieille maxime vaudoise : « on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre », je les convie à choisir entre leur appareil et leur signature ou alors d'acheter un tam-tam.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

Le Conseil communal ne peut se prononcer que sur une pétition qui relève d'un de ses domaines de compétence. C'est précisément sur ce point que la pétition pose problème. Et la question est d'autant plus délicate qu'au regard du texte de la pétition, son objet n'est pas facile à définir. On peut à cet égard retenir plusieurs hypothèses : a) Selon son titre, la pétition demande un moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie sur Pully. (Il s'agit donc d'un moratoire sur quelque chose de général). Dans le canton de Vaud, le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) est chargé de l'application de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant, du 23 décembre 1999 (ORNI). Cette réglementation ne laisse aucune compétence aux communes leur permettant d'instituer sur leur territoire un moratoire sur la construction de nouvelles antennes. De ce point de vue, la pétition adressée au Conseil communal porte sur une demande qui échappe à la compétence communale. Comme la pétition ne demande pas, de manière générale, que la compétence d'instaurer un tel moratoire soit donnée aux autorités communales, mais que son objet est limité à la demande d'un moratoire à Pully, la pétition n'a pas à être transmise à une autre autorité (fédérale ou cantonale) comme objet de sa compétence. Elle doit être classée purement et simplement. b) La pétition fait allusion à un projet de construction d'une installation de téléphonie mobile pour le compte de SWISSCOM SA et de SUNRISE SA Ch. du Liaudoz 45 à 61, à Pully. Les pétitionnaires soulèvent sur ce point divers arguments contre l'octroi d'une telle autorisation. Il est évident que de tels griefs doivent être formulés non pas dans une pétition, mais dans une opposition à la demande, opposition qui sera traitée par l'autorité compétente. La pétition ne peut donc pas être prise en considération en tant qu'elle s'oppose à l'octroi d'une demande de construction d'une installation de téléphonie mobile à Pully. A cet égard, le Conseil n'a donc pas à entrer en matière sur les arguments des pétitionnaires tendant à montrer que les ondes émises par les antennes de téléphonie mobile pourraient être nuisibles pour la santé. c) Les pétitionnaires se demandent si la commune de Pully ne devrait pas appliquer le principe de précaution pour tenir compte des discussions scientifiques en cours sur les effets et dangers du rayonnement non ionisant. Comme la demande en cours concerne la construction d'une antenne sur un immeuble communal, il faudrait alors comprendre que, selon les pétitionnaires, la commune devrait faire preuve d'une retenue particulière, voire geler l'octroi d'autorisation de construire sur des immeubles qui sont propriété communale. Interpréter la pétition dans ce sens, c'est solliciter son texte à l'extrême et

d'une manière qui n'autorise pas le devoir des pétitionnaires de définir clairement l'objet de la pétition. Pour cette raison, la pétition doit être classée. Si l'on considérait néanmoins que la pétition tend à demander à la commune un moratoire sur la construction d'antennes à Pully, sur des immeubles communaux uniquement, il faudrait constater que, dans ce domaine, le Conseil n'a pas de compétence, et que le vœu émis par les pétitionnaires ne peut aller au-delà et recevoir une autre réponse que le vœu N° 3 émis par la Commission de gestion dans son rapport 2008. Or, de tels vœux et leurs réponses municipales ne sont pas soumis au vote du Conseil. Il faut donc classer cette pétition même si l'on peut constater, avec certains experts, que la question des effets du rayonnement non ionisant sur la santé humaine mérite d'être étudiée de manière approfondie. Le texte est un peu compliqué, mais ce que l'on veut vraiment dire par là, c'est qu'on ne conteste pas que dans le fond il y a des divergences d'opinion sur « est-ce que ces ondes sont néfastes ou pas ? ». On ne parle que de la forme de la pétition, telle qu'elle a été transmise.

Monsieur Olivier BURNET demande la parole :

Rassurez-vous je serai très bref parce que, Madame CHEVALLEY, j'adhère entièrement à ce que vous avez dit. D'ailleurs j'aurais mauvaise grâce à faire autrement, puisque vous êtes exprimée dans le même sens que moi il y a quelques semaines. Si je reprends la parole c'est pour juste tordre le cou – on a brandi le spectre d'un vice de forme – je voudrais tordre le cou à cet argument qui ne résiste manifestement pas à l'examen. On utilise des termes sans très bien peut-être en sans vraiment saisir la portée. Qu'est-ce qu'un vice de forme ? Eh bien il y a vis de forme si une autorité ne statue pas dans la composition régulière. Il y a vice de forme si une procédure n'est pas suivie. Ce n'est manifestement pas le cas. Le nombre de signatures ou de pétitionnaires ne joue aucun rôle. Qu'il y ait un pétitionnaire ou qu'il y en ait dix mille ça ne change rien à rien.

Madame Irène GARDIOL demande la parole :

L'information lacunaire de la commission permet de mettre en doute sa prise de position. Je sais que cette dernière n'a qu'une valeur de consultation et que seul notre vote en plenum sera décisionnel. C'est pour cela que je vais vous donner quelques informations complémentaires. Je trouve la désinvolture, voire l'arrogance des services de l'urbanisme et environnement absolument inadmissibles, surtout sur un sujet aussi émotionnel. Raison de plus pour l'aborder avec rigueur. Car on ne peut pas se moquer des citoyens qui croient en nos règles démocratiques et font usage de leurs droits pour faire entendre leurs préoccupations. Sur ce thème polémique des antennes de téléphonie mobile et autres sources de rayonnement non ionisant et leurs effets potentiellement pathologiques, de gros budgets de recherches ont été alloués, y compris l'argent public, et les chercheurs cherchent et cherchent encore et ceci dans le monde entier. Permettez-moi de citer le Dr en physique Pierre Zweiacker, homme nuancé s'il en est, qui enseigne à l'EPF-Lausanne qui a publié en été 2009 aux Presses Polytechniques et universitaires romandes un livre intitulé « Vivre dans les champs électromagnétiques ». Je vous lis 4 brefs extraits. Tout d'abord dans l'avant-propos il dit : « le caractère insaisissable des champs électriques et magnétiques, ainsi que l'action un peu magique qu'ils exercent à distance les prédisposent à susciter à leur égard des sentiments partagés » et il achève son avant-propos en disant : « En dehors des visées idéologiques et des intérêts commerciaux qui empoisonnent souvent la discussion de ce problème, le présent ouvrage se propose d'offrir un aperçu accessible à tout un chacun des méthodes que la recherche scientifique met en œuvre pour comprendre l'influence des champs électriques et magnétiques sur les organismes vivants. Il permettra aussi de réaliser qu'il ne s'agit pas d'un problème, mais

d'une multitude de problèmes et que ceux-ci ne sauraient trouver de solutions définitives à bref délai, mais même si tout le monde la voulait ». Permettez-moi encore de citer une étude de l'ETH-Zurich qui conclut en l'an 2000 et qui nous montre que certaines personnes sont très sensibles. La conclusion est : « Des essais réalisés à la maison – donc des personnes qui étaient chez elles où il y avait des champs électriques – aucune perturbation significative du sommeil ou du bien-être n'a pu être reliée à la présence des champs. Dans les essais en laboratoire seule deux personnes sur les 63 sujets se sont montrées capables de détecter la présence d'un champ avec un taux de réussite reconnu comme statistiquement significatif ». Cela veut dire qu'il y a environ 3 % des gens qui détectent des ondes et qui en sentent des malaises. Donc cela n'est quand même pas négligeable. Et encore une étude de l'Union Européenne, donc la conclusion est : « La plupart des études, n'ont montré aucun effet potentiellement pathogène des rayonnements considérés, toutefois quelques-unes d'entre elles mettent en évidence des risques qui ne peuvent être ignorés. Ainsi certaines protéines ont été détériorées par des intensités de rayonnement comparables à celles d'un téléphone mobile utilisé normalement. Des dégâts ont également été observés au niveau de l'ADN de certaines cellules ». C'était Franz Adelskoffer « Réflexe » Buxelles 2001. Et je vous lis les trois dernières lignes du livre et j'en aurai terminé. « Dès l'instant où un tel danger apparaît plausible au point d'engendrer éventuellement un problème de santé, il incombe aux Etats de prendre les mesures nécessaires afin de gérer le risque qui en découle et de protéger leur population ». Je vous remercie de votre patience et de votre attention et vous recommande de renvoyer cette pétition à la Municipalité.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'avais l'intention de ne pas laisser Monsieur le Conseiller Lilian GEOFFROY passer les fêtes avec un doute sur l'innocence de ma direction. Et je dois dire que la couche – si j'ose me le permettre – que Madame la Conseillère Irène GARDIOL a rajoutée, ça je ne peux pas l'admettre. Je ne peux pas admettre Madame la Conseillère que vous parliez de désinvolture et d'arrogance des collaborateurs du service. Je vous parle sous serment, il s'agit d'une erreur de comptage, on s'en est excusé auprès de la Présidente en communiquant la correction. Simplement les listes de pétition sont venues en deux fois une première liste avec 130 ou 133 signatures et un deuxième paquet de six listes. Et le collaborateur a fait une confusion en additionnant six listes aux 133 signatures. C'est une erreur, ma fois je suis navré, on a quelquefois des gens qui font des erreurs et qui les admettent. Mais je peux vous assurer qu'on en n'est pas au niveau de tricher sur le nombre de signatures pour traiter ce sujet. Je crois qu'on a largement discuté devant la commission de cette problématique, assez peu des signatures, parce que je crois effectivement que la commission a bien compris que le cœur du problème n'est pas dans le nombre de signatures. Il n'y a en aucun cas une intention, ni de moi-même, ni des collaborateurs de ma direction de se moquer des concitoyens. J'aimerais que ce soit clair au niveau de ce Conseil.

La Présidente demande si une autre personne souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Elle déclare : à ce stade de la discussion j'aimerais prendre part au débat et je demande, en l'absence de Monsieur Daniel MARGOT, au deuxième vice-président de bien vouloir monter à la tribune.

Madame Annie MUMENTHALER prend la parole :

J'ai tenu à descendre du perchoir car je ne peux rester muette dans ce débat. Je précise que je parle en tant que Conseillère communale et à titre personnel. J'interviens sur la

forme uniquement. Monsieur Gil REICHEN je pense que je vais rajouter une couche. Monsieur le Municipal Gil REICHEN, lors de la séance de la commission des pétitions le 10 novembre, vous avez avancé des chiffres erronés sur le nombre d'oppositions, en présence de deux autres personnes de votre dicastère. Le lendemain le 11 novembre, ces chiffres erronés sont de nouveau énoncés par votre service. Ce n'est que le 4 décembre que les chiffres véridiques sont révélés, après une nouvelle demande insistante auprès de votre dicastère. Comment peut-on se tromper de la sorte et à répétition ? On est en droit de se demander si vous avez réellement pris le temps d'étudier le dossier sérieusement, vous-même et/ou vos collaborateurs. Entre 136 et 934 oppositions, la taille même du dossier ne devait pas laisser de doutes. N'en déplaise à Monsieur Olivier BURNET, il ne s'agit pas d'un détail. Ce qui me paraît grave Monsieur Gil REICHEN, c'est que nous prenions jusqu'à présent les renseignements et les chiffres que vous nous donniez comme parole d'évangile, comme nous le faisons pour tous les membres de la Municipalité. A présent, le doute est entré dans mon esprit, et peut-être dans certains autres. Je dirais, pour ma part, que votre crédibilité est en jeu, tant sur le futur, que sur le passé. Je voterai pour le renvoi de la pétition à la Municipalité.

Le vice-président demande quelqu'un d'autre demande la parole.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

J'interviens également en mon nom personnel, je dois dire que je suis un peu choquée que une présidente de Conseil, même en son nom personnel et en étant descendue du perchoir s'attaque de la sorte à un Conseiller Municipal et à son service. L'erreur est humaine Madame. De toute manière qu'une pétition comporte quatre signatures, on la prend en compte si le contenu et si la forme est admissible. Elle en comprendrait mille et si elle n'était pas conforme elle ne serait pas prise en considération. Et je trouve que c'est choquant d'attaquer de la sorte personnellement une personne au sein du Conseil.

Plusieurs membres du Conseil applaudissent Madame Edna CHEVALLEY.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Je n'ai pas envie de polémiquer avec Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER, sur ma crédibilité. Je remercie Madame Edna CHEVALLEY pour son intervention. Je suis moi-même assez choqué par ce type d'attaque, que je trouve relativement basse. J'aimerais quand même, juste sur la question de comment on peut se tromper. Effectivement un collaborateur peut se tromper. J'ai essayé de vous dire comment ça s'est passé en toute transparence. Maintenant dire que l'on a attendu le 4 décembre pour corriger les chiffres. Le lendemain de la commission, Madame la Présidente de la commission a demandé qu'on lui confirme les chiffres, et le collaborateur qui a répondu a simplement pris les chiffres qui avaient été donnés la veille au soir sans faire de recomptage et dès que j'ai reçu le mail de Madame BOLOGNINI je lui ai répondu dans le jour ou les deux jours qui suivaient – en demandant, suite à ce mail, écoutez, vérifiez soigneusement il semble qu'il y a un problème –. Alors voilà l'erreur a été découverte à ce moment-là. Entre temps on n'a pas passé notre temps à compter ces listes et je peux vous assurer que le dossier a été examiné soigneusement dans les moindres détails par les collaborateurs de ma direction.

Madame Valérie BORY BEAUD :

J'aimerais juste préciser que par rapport l'intervention de Madame Edna CHEVALLEY, les signatures – je ne sais pas si vous avez fait un lapsus – concerne les oppositions pas la

pétition.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

On peut polémiquer comme on veut sur l'aspect nombre de signatures, mais je trouve que c'est parfaitement de la compétence du Conseil communal de refuser à la Municipalité de mettre ces terrains à la disposition pour l'installation d'antennes. Et dans ce sens là je soutiendrai la pétition.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la discussion.

Le vice-président rappelle que nous allons donc voter sur les conclusions du rapport de la Commission des pétitions qui sont : *En conclusion la majorité de la Commission des pétitions recommande au Conseil communal le classement pur et simple de la pétition intitulée « demande de Moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully »*. Il précise qu'avant le vote, que dans le cas où la majorité du Conseil rejette le classement pur et simple de la pétition, celle-ci sera envoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Monsieur le vice-président, je m'excuse, mais je n'ai rien compris de ce que vous avez dit à la fin et si vous pouvez nous donner un éclaircissement ça serait utile pour tout le monde, avant le vote s'il vous plaît.

Le vice-président déclare je vais vous relire : vous avez donc tous reçu le rapport de la Commission des pétitions qui dit qu'en conclusion la majorité de la Commission des pétitions recommande au Conseil communal le classement pur et simple de la pétition « demande de moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully ».

Le vice-président passe au vote et demande à celles ou ceux qui acceptent les conclusions de la Commission des pétitions sont priés de lever leur carton orange.

Les conclusions de la Commission des pétitions sont acceptées par 48 voix, 24 voix contre et 7 abstentions.

Le vice-président déclare : voilà ma mission se termine là et je laisse ma place à Madame la Présidente.

Le Conseil applaudit.

La Présidente : je remercie le 2^{ème} vice-président. Nous pouvons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour.

5.3. Préavis 18/2009 Budget 2010

La Présidente rappelle que ce point de notre ordre du jour est régi par les articles 16, 50, 81, 97 à 101, 103, 104 et 106 de notre règlement du Conseil communal. Vous avez tous reçu le budget 2010 que nous soumet la Municipalité. La discussion que nous aurons maintenant sur ce budget ainsi que son approbation, amendée ou non, et un des actes

majeurs relevant de la compétence du Conseil, décision qui liera la Municipalité à notre Conseil. Le Conseil a reçu également le rapport de la Commission des finances, établi par Monsieur le Conseiller Stéphane CUENDOD. Vous avez tous eu ainsi l'occasion d'en prendre connaissance. Pour mémoire, tous les Conseillers ont été invités à une séance d'information sur le budget le mardi 24 novembre 2009. De nombreuses explications et informations sur les mécanismes budgétaires, tant au niveau des recettes que des charges ont été transmises. Une trentaine de Conseillers y ont participé. Je remercie Monsieur le chef de service des finances, Claude-Alain CHUARD pour sa remarquable présentation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers vous avez reçu le rapport de la Commission des finances par courriel. La Présidente demande à Monsieur Stéphane CUENDOD, rapporteur de la Commission des finances, de venir à la tribune nous lire les conclusions de son rapport, agrémentées des commentaires complémentaires qu'il jugera utile de nous donner.

Monsieur Stéphane CUENDOD :

Je vais être très bref, car nous avons encore du travail sur la planche. Les conclusions de la Commission étant les mêmes que celles de la Municipalité, je m'abstiendrai de les relire et le rapport et les conclusions et je laisse la parole à Madame la Présidente.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Alors une fois encore on peine à détecter dans ce budget des traces d'actions en faveur des économies d'énergie, de la production à base de ressources renouvelables et d'actions en faveur de l'environnement. Pourtant cette période de crise financière, économique et surtout environnementale, on en a quelques échos ces jours. Beaucoup de collectivités publiques se sont clairement investies dans ces domaines. Pully est une des dernières villes de cette importance du canton à ne pas avoir obtenu le label « cité de l'énergie ». L'obtention de ce label figure dans les lignes directrices de législature. Bien entendu, il ne s'agit pas d'obtenir uniquement un label pour la décoration, en disant que c'est bien cher payé pour ça. En fait le label « cité de l'énergie » est une attestation selon laquelle une commune a pris un certain nombre de dispositions dans le domaine énergétique. Dispositions dont on peut attendre des effets à long terme, à la fois sur le plan des économies d'énergie et d'une réduction des émissions nocives, que des économies sur le plan financier. Ceci dit, il faut tout de même relater les aspects positifs de ce budget surtout, donc le fait qu'il soit équilibré, ensuite le fait que l'on a reconnu implicitement dans le préavis, les effets pervers dans les coupes des effectifs du personnel, surcharge, baisse de prestations, etc.. Et qu'une certaine correction est prévue. En conclusion, en espérant qu'en 2010 nous aurons des projets dans le sens évoqué plus haut, je vous invite à entrer en matière.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'ai déjà eu l'occasion, lors de la présentation du budget aux Conseillers communaux, d'intervenir à ce niveau-là. Alors je m'inscris en faux contre la constatation de Monsieur Alexis BALLY. C'est vrai que par rapport à un certain nombre d'autres villes dans lequel il y a des effets d'annonces qui sont faits, nous avons été peut-être trop modeste dans la communication de notre action. Mais, j'aimerais simplement vous signaler que sous la rubrique 420.31.485.05, depuis les comptes 2007 qui se chiffrait à CHF 22'237.00 jusqu'au budget 2010 qui se monte à CHF 107'500.00, nous avons listé les démarches

que nous entendons mener à bien. Et la première des démarches est le label « cité de l'énergie, partenaire en processus, bio écho, programme politique énergétique ». Alors c'est un processus, il faut le savoir, qui ne se met pas en place en un seul claquement de mains. Il est long, il demande beaucoup d'énergie au niveau de nos services. Il demande pas mal d'implication, également, financière et ce processus est en route. Alors j'aimerais peut-être contredire Monsieur Alexis BALLY, en disant que la Municipalité a la volonté de suivre les directives qu'elle a émises en début de législature et sur ce point-là elle entend aller de l'avant avec cette démarche « label de l'énergie » et que nous espérons voir aboutir à la fin de la législature.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, la Présidente communique de quelle manière, elle va conduire les débats et ceci conformément à l'article 82 du règlement du Conseil communal. Nous allons tout d'abord examiner les pages du fascicule, chiffres romains I à IX, puis nous délibérerons chapitre par chapitre, en suivant l'ordre de présentation de la brochure Budget 2010. Sans intervention de la part du Conseil, chaque page ou chapitre sera considéré comme accepté. En cas de discussion, la page et le chapitre concernés feront l'objet d'un vote. Elle prie les futurs intervenants de bien indiquer clairement le numéro de la page où le compte concerné figure, le numéro de celui-ci avec son intitulé. Elle les remercie par avance de bien vouloir vérifier au préalable que la réponse à leur question ne figure pas déjà dans la page « remarques et observations, au verso de la page précédente ». Après la revue complète des pages de la brochure, elle ouvrira une discussion générale sur le budget proposé et le préavis municipal, puis nous voterons sur l'ensemble du préavis 18-2010 amendé ou non.

La Présidente demande si une Conseillère ou un Conseiller est opposé à cette façon de procéder.

Ce n'est pas le cas.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Elle prie l'assemblée de prendre le fascicule « Budget 2010 »

Page I Evolution des charges par rapport au budget 2010

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, cette page est acceptée.

Page II Graphique « revenus et charges épurées »

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, cette page est acceptée.

Pages III à VIII Effectif du personnel communal

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, ces pages sont

acceptées.

Page IX Effectif du personnel régional

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, cette page est acceptée.

La Présidente passe maintenant à la discussion sur les pages en chiffres arabes et rappelle que toutes les pages qui ne feront pas l'objet d'interventions seront considérées comme acceptées.

Chapitre 1 ADMINISTRATION GENERALE pages 1 à 9

La parole n'ayant pas été demandée, la discussion est close, le chapitre 1 est accepté.

Chapitre 2 FINANCES pages 10 à 12

La parole n'ayant pas été demandée, la discussion est close, le chapitre 2 est accepté.

Chapitre 3 DOMAINES ET BÂTIMENTS Pages 13 à 17

La parole n'ayant pas été demandée, la discussion est close, le chapitre 3 est accepté.

Chapitre 4 TRAVAUX Pages 18 à 24

La parole n'ayant pas été demandée, la discussion est close, le chapitre 4 est accepté.

Chapitre 5 ECOLES ET CULTES Pages 25 à 33

La parole n'ayant pas été demandée, la discussion est close, le chapitre 5 est accepté.

Chapitre 6 POLICE Pages 34 à 38

La parole n'ayant pas été demandée, la discussion est close, le chapitre 6 est accepté.

Chapitre 7 SECURITE SOCIALE Pages 39 et 40

La parole n'ayant pas été demandée, la discussion est close, le chapitre 7 est accepté.

Chapitre 8 SERVICES INDUSTRIELS Pages 41 à 47

La parole n'ayant pas été demandée, la discussion est close, le chapitre 8 est accepté.

RECAPITULATION PAR CHAPITRE Page 51

La parole n'ayant pas été demandée, la discussion est close, ce chapitre est accepté.

La Présidente passe maintenant au **BUDGET 2010 par nature et statistiques et charges et revenus par nature**. Ces pages sont là uniquement pour notre information, il n'y aura donc pas de vote, mais chacune et chacun peut poser des questions à ce sujet.

BUDGET 2010 par nature Pages 49 à 53

La discussion n'ayant pas été demandée, la discussion est close.

COMPTABILITE DE LA STEP ET DE L'ORPCI pages 54 à 58

Le Président rappelle que ces pages concernent les budgets intercommunaux déjà adoptés par les organes compétents et donc nous ne les voterons également pas.

La discussion n'ayant pas été demandée, la discussion est close.

BUDGET D'EQUIPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX page 59.

La discussion n'ayant pas été demandée, la discussion est close.

FINANCEMENTS PREVUS SUR CREDITS EXTRA-BUDGETAIRES EN 2010 pages 60 et 61

La Présidente rappelle que ces pages sont là uniquement pour notre information, il n'y aura donc de vote, mais chacune et chacun peut poser des questions à se sujet.

La discussion n'ayant pas été demandée, la discussion est close.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS page 62

Pour mémoire, ce sont des pages d'information et il n'y a donc pas de votation.

La discussion n'ayant pas été demandée, la discussion est close.

BÂTIMENTS LOCATIFS pages 63 à 65

Toujours présentées à titre d'information.

La discussion n'ayant pas été demandée, la discussion est close.

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS pages 66 à 68

Toujours présentées à titre d'information.

La discussion n'ayant pas été demandée, la discussion est close.

COLLEGES pages 69 à 71

Toujours présentées à titre d'information.

La discussion n'ayant pas été demandée, la discussion est close.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL FIXE SELON EFFECTIF DU

PERSONNEL – BUDGET 2010 pages 72 à 74

Ce sont toujours là des pages d'information.

La discussion n'ayant pas été demandée, la discussion est close.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL SELON EFFECTIF DU PERSONNEL – BUDGET 2010 pages 75 et 76

Ce sont toujours des pages d'information.

La Présidente déclare que nous en avons donc fini avec le traitement de ce fascicule « Budget 2010 ».

Nous entrons sur la discussion générale sur le budget. La Présidente ouvre maintenant la discussion générale sur le préavis 18/2009 et sur le budget 2010.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Ma question a trait en fait à nos charges, dans le sens de notre dette. J'ai constaté avec beaucoup de plaisir que la dette qui en début de législature pouvait gicler jusqu'à 235 millions, s'est d'abord stabilisée, malgré l'absence d'augmentation d'impôt et finalement a pu être, grâce à une bonne gestion et des revenus importants, diminuée à – que je crois d'après ce que nous a dit Monsieur le Syndic lors de la séance préparatoire du budget – 107 millions à fin de 2010. Je vous prie Monsieur le Syndic de me corriger si je me suis trompé. Je trouve ces chiffres très bons. Par contre, lors de cette séance de la préparation du budget, Monsieur le Syndic nous a dit, en répondant à une question – si je me rappelle bien – que l'objectif idéal de la dette pour une ville comme Pully était en fait de 90 millions, soit 17 millions de moins que ce qui est prévu à la fin 2010 – si je ne me trompe pas – ce plafond de dettes étant basé sur la masse totale des revenus. C'est-à-dire que l'on devrait faire encore des économies de 17 millions. En regardant ce budget, en regardant le plan d'investissement sur lequel nous ne nous prononçons plus, on constate que il va être très difficile, à mon avis, de viser une continuation de la baisse de la dette – en tout cas jusqu'à 90 millions – et au fond la question que j'aimerais poser à la Municipalité, à Monsieur le Syndic en particulier, c'est quels moyens envisage-t-il pour arriver à un objectif de 90 millions, dont il nous a parlé lui-même ? Peut-être qu'il s'agit d'un objectif un peu idéaliste – mais, Monsieur le Syndic vous nous en avez parlé, j'ai retenu votre parole, j'ai trouvé cet objectif tout à fait bon. Je vous rappelle que les grandes communes tout autour de Pully, c'est-à-dire par exemple, en particulier la région de l'Est vaudois, Montreux, Vevey ont des dettes qui sont nettement inférieures, variant entre 50 et 70 millions, donc nettement inférieures à celle de Pully.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Alors Monsieur Pierre-William LOUP m'a bien écouté. J'ai effectivement dit que toutes les circonstances que nous connaissons actuellement nous permettent de passer l'année 2010 dans des bonnes conditions. A la fin de l'année 2010, c'est un montant d'à peu près 107 millions de dettes auquel la commune devra faire face. Je rappelle simplement que depuis le début de la législature c'est 34 à 35 millions qui ont été remboursés. C'est un énorme effort. Alors maintenant on me met au défi de descendre encore cette dette au niveau des revenus fiscaux de la commune. J'ai dit que c'était, non pas une doctrine, mais j'ai dit que c'était un moyen, disons, un niveau qui nous permettait de faire une

comparaison par rapport à une commune très endettée ou une commune peu endettée. C'est le niveau fiscal. Mais je n'ai jamais dit, Monsieur le Conseiller Pierre-William LOUP, que la Municipalité allait viser ce montant. Nous allons, dans la mesure de nos liquidités et des possibilités de trésorerie rembourser les montants qui viennent à échéance année après année. Il est clair, et ça nous l'avons dit dans la communication sur le plan d'investissement, que ces années prochaines, jusqu'en 2013, 2014, c'est l'équivalent d'à peu près 60 millions ou 65 millions seront investis, le 50 % pourront vraisemblablement être couverts par des taxes, voir par des subventions, soient Cantonales ou Fédérales. Il est clair que le reste devra être financé d'une manière ou d'une autre et la manière n'est pas innocente. Nous avons soit les possibilités de surplus, de bénéfice, de notre budget d'exploitation, soit la possibilité par le biais de ventes. Je vous rappelle simplement que nous avons commencé, mais ce n'est pas évident, de vendre quelques objets non prioritaires et non vitaux pour notre commune. Et d'un autre côté on nous demande aussi, et ça c'est un aparté, de promouvoir une politique du logement qui inmanquablement sollicitera également les deniers de la commune, parce qu'une politique du logement sans politique foncière, c'est une politique qui est difficile à défendre. Alors vous voyez que si l'indication que je vous ai donnée et que je confirme, qui est un certain idéal d'avoir une dette qui correspond aux rentrées fiscales, je pense, visiblement, que les efforts qui ont été faits devraient être salués – j'espère que Monsieur Pierre-William LOUP participe à ce soutien – et d'un autre côté vous dire qu'on ne pourra pas investir ce que nous devons investir en tant ville centre à l'Est du plan d'agglomération Lausanne-Morges sans devoir vraisemblablement, à moins que les perspectives financières continuent à être aussi florissantes à celles que nous connaissons, nous devons inmanquablement emprunter pour ces investissements qui, je le rappelle, dans le domaine des transports notamment sont des investissements rentables quelque part, et j'ose espérer quand même que nous pourrons continuer dans cette voie en allant de l'avant et en investissant de telle manière que Pully, ville centre de l'Est, puisse tenir son rang. Et ça, ce sont des investissements qui sont indispensables. Nous ne pouvons plus, dans un arrondissement, ou si vous voulez dans une région économique comme Lausanne-région, jouer un rôle mineur et ne pas tenir nos engagements et je crois que là je l'ai dit, je le répète, ce sont des responsabilités, mais ce sont également des charges et des montants importants que nous devons investir. Nous voulons faire passer un message, notamment avec tous les tenants et aboutissants du PALM, qui je crois sont importants pour notre région, mais sont également coûteux. Par là même nous sollicitons la convocation de la Commission des affaires régionales de telle manière à pouvoir donner une information vitale sur ce développement. Il est clair que par la suite et par le biais, nous espérons, d'un préavis important concernant le PALM, nous puissions vous renseigner et faire, provoquer un débat dans lequel chaque avis sera le bienvenu, de telle manière que nous puissions aller de l'avant avec toutes les charges, mais également toutes responsabilités que nous avons vis-à-vis de ces investissements. Alors Monsieur Pierre-William LOUP j'aimerais terminer en disant que je crois que nous allons continuer, et je l'ai dit, l'engagement a été pris, il sera suivi, tenu, à contrôler les dépenses année après année et dans la mesure rembourser notre dette, mais inmanquablement je pense qu'à l'avenir, dans un moyen et long terme, si la conjoncture financière change nous serons amenés à devoir de nouveau emprunter. Ça je ne peux pas vous le cacher.

La Président demande à Monsieur Pierre-William LOUP s'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Pierre-William LOUP :

Oui. C'était un peu long. Tout d'abord j'aimerais dire que je suis tout à fait satisfait de l'évolution de la dette jusqu'à ce jour, que je remercie la Municipalité parce que je crois qu'il y a un gros effort qui a été fait, mais il est vrai qu'il y a aussi des rentrées très importantes qui ont été faites. Et je pense aussi que les fameux référendaires avaient finalement aussi raison. Ça c'est le premier point. Le deuxième point c'est que je comprends très bien votre raisonnement, il est évident que mes craintes sont celles que vous confirmez. C'est-à-dire qu'il y a un risque d'une nouvelle aggravation de l'endettement. Mais vous avez aussi dit quelque chose qui m'a fait plaisir, vous avez dit qu'on pourrait vendre.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote des conclusions du préavis N° 18-2009.

Les conclusions du préavis N° 18-2009 sont acceptées à l'unanimité.

5.4. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Claude DOMENJOZ sur l'éclairage public et le coût de l'énergie électrique.

La Président déclare : La Municipalité a fait déposer sur vos tables la réponse écrite à cette interpellation. Elle a été remise auparavant à l'interpellant lui permettant ainsi de se définir sur l'éventualité de rédiger une résolution.

Elle prie Monsieur Claude DOMENJOZ de venir à la tribune et lui demande s'il souhaite faire quelques commentaires avant qu'elle passe la parole à Monsieur le Municipal MAIRE.

Monsieur Claude DOMENJOZ :

Effectivement je souhaiterais donner quelques commentaires préalables si vous me le permettez. Parler d'électricité, sujet peut-être très électrique, permettez-moi un préambule de revenir sur la facture d'électricité que nous payons trimestriellement à Romande Energie. Peut-être avez-vous remarqué une augmentation de votre facture d'électricité. Pour ma part après analyse de mes propres factures je puis vous communiquer que l'augmentation sur deux ans, soit de 2009 par rapport à 2007, est 24,7 %. Il faut être conscient, voilà le résultat d'une privatisation du secteur mal conduite. Nos autorités fédérales, cantonales, communales ont-elles vu venir cette situation ? Le citoyen lambda a-t-il été trompé ? Pourquoi j'aborde cette problématique de facture d'électricité ? Tout simplement parce que les nouvelles factures de la Romande Energie précisent diverses taxes, comme il est visible sur nos budgets communaux 2009-2010 une taxe éclairage public est facturée à chaque ménage, alors que précédemment cette taxe relevait de nos impôts. Ce poste éclairage public mérite d'autant plus toute notre attention. Pour rappel, lors de notre dernière séance du Conseil communal avec mon interpellation, j'ai posé à la Municipalité les cinq questions suivantes : 1. Quels sont les coût annuels d'énergie électrique consommée pour l'éclairage public à Pully ? 2. Quels sont les valeurs significatives MWh/Km ? 3. Comment se situent-elles par rapport à la moyenne des villes suisses, voire par rapport au groupe des villes les plus performantes ? 4. Quel benchmark ? 5. Quelles mesures à court terme la Municipalité entend-elle entreprendre pour réaliser des économies intéressantes dans ce domaine ?

Monsieur Jean-François MAIRE :

L'habitude est bien ancrée dans notre direction, je pense que c'est la même chose dans les autres directions, lorsqu'un Conseiller ou une Conseillère fait une interpellation, avant de mettre au point définitivement le texte de notre réponse nous en parlons avec lui. Donc nous avons eu un bon entretien Monsieur Claude DOMENJOZ et je le remercie de l'excellent esprit dans lequel s'est déroulé notre entretien. Alors je crois que l'essentiel de ce que vous pourrez lire, peut-être, plus à loisir au retour de ce Conseil concernant l'éclairage public, il peut se résumer de la manière suivante : c'est-à-dire que les efforts que nous avons faits depuis bien des années concernant les économies d'énergie sont indiscutables et nous ne sommes pas prêts de nous arrêter en si bon chemin. Nous avons fait des économies que l'on peut estimer, depuis une dizaine d'années, pour l'éclairage public est passée en 2009 à moins 30,4 %, c'est-à-dire que ça représente 103'000 francs en gros par année d'économies. Alors on ne va pas s'arrêter en si bon chemin. Je ne sais pas si vous en êtes conscients, mais sur la ville de Pully, nous avons 2012 points lumineux, je veux dire simplement des luminaires routiers. Alors c'est clair que l'on remplace de plus en plus ces luminaires par des appareils qui sont beaucoup plus économiques, mais nous sommes quand même limités, non seulement dans le budget, mais dans le fait que le personnel mis à disposition pour faire est aussi relativement restreint. Mais nous allons continuer à changer les technologies et un certain nombre d'appareils pour continuer à faire baisser la consommation d'énergie. Il y a différentes techniques, vous lirez ça chez vous, qui vont des luminaires aux stabilisateurs de tension et d'autres éléments que vous pourrez découvrir. Il y a un aspect assez technique là-dedans, mais je ne donne qu'un exemple parce qu'on a eu la gentillesse de me dire que les nouvelles décorations de Noël étaient jolies. Eh bien, non seulement elles sont jolies, mais là où on a pu les remplacer, on les remplace peu à peu, on passe de 15 Watts à 1 Watt, c'est-à-dire qu'elles consomment 9 fois moins de courant électrique. Malheureusement cette technologie dans l'état actuel n'est pas adaptable pour l'éclairage routier. Voilà un tout petit peu ce que je peux dire sur l'ensemble de cette réponse. Je sais, et Monsieur Claude DOMENJOZ nous l'a dit dans notre entretien préalable, qu'il aimerait que nous allions plus vite. Alors je crois que la Municipalité entend cet appel à l'accélération. Il y a aussi un arbitrage qui se fait entre les différentes directions pour que l'on ne tire pas toute la couverture à nous. Donc on va essayer, c'est clair, c'est le cas de dire, de mettre un peu l'accélérateur sur un certain nombre de modifications de notre éclairage public pour obtenir davantage d'économies d'énergie. On ne peut pas non plus aller plus vite que le vent dans la mesure où le personnel à disposition est assez limité, et alors si nous devons faire appel à des sociétés extérieures pour poser, là l'économie ne serait plus aussi importante. Alors voilà, je crois qu'on est en bon chemin. Je donnerai un dernier élément, pour avoir une vue d'ensemble sur ces problèmes d'éclairage public, je crois qu'on vous l'a dit ou en tout cas ça été souvent évoqué, nous avons commandé un plan général de l'éclairage public. C'est un peu comme pour l'eau, l'assainissement, le PCG et ce plan général de l'éclairage public se fait en collaboration avec un consultant qui s'appelle le CREM qui est spécialisé pour conseiller les communes. C'est une association dont nous faisons partie et qui remettra son rapport au printemps et alors on verra sur l'ensemble des problèmes d'éclairage public, non seulement les routes, mais la signalisation routière qui est très gourmande en courant électrique. Par exemple l'éclairage des parcs, des promenades, sur l'ensemble de la commune ce que l'on peut faire à la fois pour qu'il y ait une mise en valeur par la lumière de certains lieux, que la sécurité soit assurée et que notre ville soit une ville de lumière. C'est sur cette parole pleine de lumière de Noël que je termine ma brève intervention.

La Présidente déclare : Monsieur Claude DOMENJOZ, vous avez entendu la réponse de Monsieur le Municipal Jean-François MAIRE, souhaitez-vous faire des commentaires et/ou une résolution ?

Monsieur Claude DOMENJOZ :

Je ne vous propose pas de résolution, mais j'aimerais quand même faire une prise de position et je remercie Monsieur Jean-François MAIRE de nous promettre Pully, ville lumière. Sur le fond les réponses à l'interpellation répondent aux questions posées particulièrement sûr l'indice de valeur d'efficacité énergétique qui est actuellement 15 et le benchmark envisagé de 12 MWh/km. Le budget 2010 de consommation d'éclairage public de 250'000 francs et feux routiers pour 40'000 francs. Comme l'a laissé entendre Monsieur Jean-François MAIRE je voudrais suggérer à la Municipalité d'accélérer le remplacement des quelques 1'300 points lumineux encore à réaliser au vu de la durée d'amortissement très favorable que présente de tel projet au plan industriel. Pour être plus clair, il n'est pas nécessaire d'attendre cinq ans pour un remplacement amortissable sur trois soit un bénéfice de deux ans, même si à terme nous optons pour un autre procédé éventuel. Des essais d'extinction d'une lampe sur deux dans quelques quartiers pourraient être mis en place à certaines heures, comme cela se pratique à satisfaction dans diverses villes. Je voudrais remercier la Municipalité pour sa réponse très détaillée sur ce qui été déjà fait et j'en suis très heureux, sur ce qui reste à entreprendre et sur la stratégie envisagée pour l'avenir. J'aimerais remercier particulièrement Monsieur Jean-François MAIRE, Municipal, Monsieur BALSIGER, Chef de service et son équipe technique très compétente, pour m'avoir écouté et informé préalablement de cette réponse, ce qui est à ma connaissance une nouveauté, à relever, et une collaboration bien tenue avec les Conseillers communaux.

5.5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Nous arrivons au point 5 de l'ordre du jour « propositions individuelles ». Et en premier objet comme annoncé nous avons l'interpellation de Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN dont l'intitulé est : Comment la Municipalité compte-t-elle faire participer la Commune à la mise en œuvre de l'accueil parascolaire des enfants ?

Cette interpellation a été envoyée par courriel le 7 décembre 2009 à Madame la Présidente.

Afin d'éviter toute confusion, la Présidente lit les 2 premiers alinéas de l'article 70 du règlement du Conseil communal (en particulier pour Madame Edna CHEVALLEY et Monsieur Philippe DIESBACH) : 1) Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. 2) Il informe par écrit, le président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par 5 membres au moins, elle est alors développée séance tenante ou lors de la prochaine séance.

La Président prie donc celles et ceux qui appuient l'interpellation de Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN de manifester leur appui en levant la main.

Elle constate que plus de cinq Conseillers ont appuyé l'interpellation.

La Présidente invite Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN à venir à la tribune pour développer son interpellation.

Madame Lydia MASMEJAN :

Le 27 septembre 2009, la population vaudoise a plébiscité à plus de 70 % des votants l'accueil parascolaire des enfants. Le rôle actif des communes est expressément prévu. Vu les tendances irrépressibles de l'Administration cantonale à restreindre le plus possible les compétences des communes, il est très important que, dès maintenant, celles-ci participent à l'élaboration des dispositions légales qui devront ensuite être adoptées par le Grand Conseil. La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil sur les points suivants : Par quelle voie entend-elle interpellier le Canton, seule ou en collaboration avec d'autres communes, pour être partie prenante aux discussions sur l'élaboration des dispositions légales, de façon à obtenir la plus large autonomie possible pour l'accueil parascolaire ? A-t-elle l'intention de dresser un inventaire des questions, problèmes et interrogations en relation avec l'organisation de cet accueil ? Quelles associations pulliérannes pourraient être concernées par cet accueil ? Même si le processus ne vient que de commencer et si les inconnues sont encore nombreuses, il convient que la Ville de Pully soit au premier rang de ceux qui veulent prendre en main, à l'échelon communal, l'accueil parascolaire des enfants. D'ores et déjà, nous remercions la Municipalité de ses informations.

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN a eu la gentillesse de me faire parvenir préalablement le texte de son interpellation et je l'en remercie. L'accueil de jour des enfants, en général, et celui des enfants en âge scolaire notamment est une préoccupation permanente et un thème important de la politique de la Municipalité. L'accueil parascolaire, ainsi que les questions abordées par Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN dans son interpellation font à l'heure actuelle l'objet de réflexions en préambule aux études approfondies à mener, l'année prochaine, pour le développement de l'accueil parascolaire. Néanmoins je peux dire d'ores et déjà que Pully associée, dans aucun doute, à d'autres communes souhaitent être associées à l'élaboration des dispositions légales dans ce domaine. Que ce soit dans des groupes de travail, en tout cas dans les discussions. Pour le reste, vu l'ampleur du sujet, la Municipalité se propose de répondre plus complètement à l'interpellation de Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN lors la prochaine séance du Conseil communal, soit le 3 mars prochain, conformément à l'article 70 du Règlement du Conseil.

La Présidente demande à Madame Lydia MASMEJAN si elle a un commentaire.

Madame Lydia MASMEJAN :

Peut-être une petite adjonction, j'aimerais préciser, je crois que j'ai oublié de le dire que cette interpellation est déposée au nom du Parti Libéral et du Parti Radical.

La Présidente précise que compte tenu de la réponse de la Municipalité, nous allons donc attendre le 3 mars 2010.

La Présidente constate donc que ce soir nous avons ajouté un 11^{ème} point à la séance du 3 mars.

Nous arrivons au point 7 de l'ordre du jour « DIVERS »

5.6. DIVERS

Monsieur Gérald CUCHE demande la parole :

Simplement deux informations. Tout d'abord au nom de l'Union des Sociétés Locales de Pully, vous aviser que son traditionnel apéritif aura lieu le 16 janvier 2010 à 11h00 dans cette même salle. Deuxièmement comme je suis Président du Ski Snowboard Club de Pully, je vous avise que j'organise un camp du 26 décembre 2009 au 1^{er} janvier 2010 destiné aux skieurs et Snowboardeurs de la commune et des environs âgés de 8 à 15 ans, qu'ils soient débutants ou avancés. Il me reste encore des places, et si par hasard dans l'assemblée il y a des parents qui désirent inscrire leur enfant, je suis volontiers à disposition pour leur remettre un petit document.

Monsieur Le Syndic demande la parole :

Cette dernière séance de l'année, j'aimerais, au nom de la Municipalité, vous remercier pour le soutien, qui n'est pas un soutien aveugle, mais qui est un soutien lucide à l'action de la Municipalité. J'aimerais également vous transmettre et vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. Vous souhaiter également santé et tout bonheur dans l'accomplissement de votre charge pour l'année prochaine. Puis comme les traditions nécessitent un début, nous avons prévu après la fin de cette séance, non seulement le verre de l'amitié, mais également quelques sandwiches et autres qui vous permettront de bien finir cette séance de l'année. En vous remerciant de votre attention et en vous souhaitant une bonne fin d'année. A tout à l'heure dans le fumoir de la Maison Pulliérane. Pardonnez-moi ce lapsus, dans le foyer de la Maison Pulliérane.

L'assemblée applaudit.

Avant de clore la séance, comme nous sommes encore en automne et que nous allons nous retrouver à l'aube du printemps, la Présidente souhaite à chacune et chacun un très bon hiver, sans virus. Passez d'excellentes fêtes de fin d'année. Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Madame la Présidente clôt la séance du dernier Conseil communal 2009 à 22h00.

L'assemblée applaudit.

La Présidente :

La secrétaire :

Annie Mumenthaler

Jacqueline Vallotton